LA REVUE MUNICIPALE DE MARCOLS-LES-EAUX | 2022

MARCOLS LES EAUX

PRIVAS CENTRE ARDÈCHE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Commune membre de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche
Mairie - 07190 Marcols-les-Eaux - 04 75 65 63 36
site internet : marcols-les-eaux.fr
Marcols-les-Eaux le Village-La Mairie

SOMMAIRE

4. LE CONSEIL MUNICIPAL LES FINANCES

7. PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS

16. TRAVAUX MAIRIE

17. VIE ASSOCIATIVE

24. VIE COMMUNALE

27. NOUVEAUX ARRIVANTS (ENTREPRISES / HABITANTS)

28. ÉTAT CIVIL

30. COMMERCES / HÉBERGEMENTS / SERVICES

31. INFORMATIONS UTILES

Mairie de MARCOLS-LES-EAUX
Tél : 04 75 65 63 36
www.marcols-les-eaux.fr
Courriel : mairie@marcols-les-eaux.fr
Directeur de publication : M. François Blache
Comité de rédaction : Mmes Anne-Marie Roudil et Sabine Vialle
Ont participé : François Blache, Georgette Saby, Sylvain Souche, Elsa Blache, Isabelle Fehrenbach, Laurent Williot, Père William Astic, Maxime Blache, M. Muschitz, directeur de l'EHPAD
Crédits photos : municipalité de MARCOLS-LES-EAUX, avec la participation de Sébastien Eynaud (photo de couverture)
Graphisme : COPYCREATION
07190 SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT

Cette revue est distribuée dans les boîtes aux lettres.

Numérisée, elle sera envoyée par courriel aux personnes dont nous avons les adresses mail et sera consultable sur notre site internet.

Bien cordialement
François Blache
Maire

Ce bulletin est financé grâce à la participation des annonceurs que nous remercions vivement pour leur fidélité.

L'ÉDITO

Chères Marcolaises, chers Marcolais,

Les années 2020 et 2021 ont été marquées par la situation sanitaire dégradée de notre pays.

Cependant, en 2022, nous avons pu retrouver les manifestations culturelles et festives traditionnelles et je remercie vivement les associations et les bénévoles qui ont su rebondir après ces années difficiles. 2022 aura été pour nous l'année de changements notables au sein de l'équipe municipale.

Conscient que les situations d'incertitude ne sont pas propices à l'apaisement, je tiens d'emblée à remercier les électeurs et électrices qui ont pris sur leur temps pour venir s'exprimer lors du scrutin complémentaire du 2 octobre.

Je félicite Claire Jouy, Marc-Henri Bouchet et Baptiste Bonnet qui nous rejoignent en cours de mandat. Je sais leur intérêt à œuvrer au mieux pour la vie de notre commune.

Je remercie le personnel communal qui a su tenir le cap dans cette période de tourmente, les conseillers municipaux, les adjoints, en particulier Anne-Marie Roudil qui aura la lourde charge de nous représenter à la CAPCA. J'ai une pensée particulière pour Nicole, notre secrétaire de Mairie, à qui je souhaite une paisible retraite.

2023 s'ouvre à nous et laisse encore de la place pour de nombreux projets à accomplir.

Certes, la période peut paraître incertaine au vu de l'actualité économique, politique, mais je reste optimiste quand je regarde ce qui se passe dans notre petite commune.

En effet, une cinquantaine de personnes ont choisi notre beau village pour venir s'installer, monter de nouveaux projets, travailler ou encore profiter de notre belle région, et cela au cours des trois dernières années.

Cet engouement pour Marcols-les-Eaux donne de l'espoir et offre des perspectives encourageantes pour notre village.

Je remercie bien sûr, l'ensemble de la population qui, à travers leurs témoignages, leurs nombreuses actions du quotidien, prouve que la solidarité en milieu rural n'est pas un vain mot.

Vous connaissez mon attachement à notre village et je ferai au mieux pour l'avenir, pour que Marcols-les-Eaux retrouve de la sérénité et de la solidarité.

Je me tiens à votre écoute pour échanger, c'est dans la diversité que l'on grandit, et que peuvent s'ouvrir de nouvelles perspectives.

Au moment de conclure ces quelques lignes, je vous souhaite une belle année 2023 et surtout une bonne santé !

Bien à vous,
François Blache

weldom
Découpe bois
Découpe verre
Clé minute
Machine à teinter
ZI La Palisse - 07160 Le Cheylard
Tél. 04 75 29 00 75
Gaz pour les professionnels

Goudronneurs Ardéchois
Spécialiste de la voirie communale et privé
Anthony MOINS
✆ 04 26 53 03 53
07360 St Michel de Chabrillanoux
anthony.moins@gmail.com
www.goudronneurs-ardechois.fr

BUDGET

AFFECTATION DES RÉSULTATS CA 2021 SUR 2022 - BUDGET GÉNÉRAL

LIBELLÉS	FONCTIONNEMENT DÉPENSES OU DÉFICIT	FONCTIONNEMENT RECETTES OU EXCÉDENT	INVESTISSEMENT DÉPENSES OU DÉFICIT	INVESTISSEMENT RECETTES OU EXCÉDENT	ENSEMBLE DÉPENSES OU DÉFICIT	ENSEMBLE RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés		199 333.55	20 381.80	–	20 381.80	199 333.55
Opérations exercice	307 089.47	335 985.42	125 455.86	249 703.07	432 545.33	585 688.49
Totaux	307 089.47	535 318.97	125 455.66	249 703.07	452 927.13	785 022.04
Résultat de clôture	–	228 229.50	145 837.66	103 865.41	–	332 094.91

Besoin de financement	H	–	
Excédent de financement		–	A
		103 865.41	
Reste à réaliser	B	239 730.55	139 128.35 C
Besoin de financement		100 602.20	D = B – C
Excédent de financement		–	
Besoin total de financement		–	E = A – D
Excédent total de financement		3 263.21	

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de F 45 000.00 au compte 1068 Investissement

G 183 229.50 au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté
F + G = H

I – au compte 001 Excédent d'investissement reporté

BUDGET PRIMITIF 2022

VOTE DU BUDGET GÉNÉRAL 2022

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	497 250 €	497 250 €
Section d'investiissement	391 826 €	391 826 €
TOTAL	889 076 €	889 076 €

COMPTE ADMINISTRATIF CHALEUR 2021

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT EXERCICE
EXPLOITATION	70 962.65	101 955.25	30 992.60
INVESTISSEMENT	47 453.90	37 525.10	- 9 928.80
REPORT	17 139.39	24 559.41	7 420.02
RÉSULTAT GLOBAL	135 555.94	164 039.76	28 483.82

VOTE DU BUDGET VENTE DE CHALEUR 2022

	DÉPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION	127 698 €	127 698 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	91 320 €	91 320 €
TOTAL	219 018 €	219 018 €

Tailleur de pierre
Marbrerie décorative
Salle de bains, Cuisine
Cheminée, Sol granit
Articles funéraires
Fleurs naturelles

R. COURT & Fils

Une Famille Au Service Des Familles

Sarl Roger COURT
ET FILS
MARBRIERS FABRICANTS
FUNERAIRE ET DECORATION
POMPES FUNEBRES
FLEURISTE

SARL GARAGE DE LA SOURCE
La Source - 07190 MARCOLS LES EAUX
garagedelasource@orange.fr
Tel : 04 75 65 61 39
06 77 27 44 78
Fax : 04 75 65 42 20

Dépannage
Réparations toutes marques
Matériel agricole, motoculture
Vente de véhicules neufs et occasions
Gaz domestique

MOULIN AUNAVE
TRAVAUX PUBLICS
TERRASSEMENT - ASSAINISSEMENT - VRD
ENROCHEMENT - EAU POTABLE
470A Route de l'Eyrieux.
07190 St-Sauveur-de-Montagut
Tél. 07 88 46 92 44
moulinaunave.tp@orange.fr

5 AXES DU BUDGET CCAS 2022

1/ Maintien de l'aide au prix du repas de la cantine pour toutes les familles à hauteur de 0,50 euros par repas et par enfant.

2/ Subvention à l'Amicale Laïque d'un montant de 400 euros pour l'organisation du Noël 2022 des enfants de l'école de la Glueyre.

3/ Attribution d'une carte cadeau auprès de la FNAC, d'un montant de 30 euros, pour tout élève rentrant au collège, résidant à Marcols-les-Eaux..

4/ Réitération, pour les personnes de plus de 65 ans, de l'octroi soit d'un repas (22 janvier 2023) soit d'un colis en fin d'année.

5/ Organisation d'un goûter offert à tous les résidents de l'EHPAD Camous-Salomon le 7 décembre 2022.

COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2021

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT EXERCICE
FONCTIONNEMENT	2 547.70	2 247.45	- 300.25
REPORT		2 394.40	2 394.40
RÉSULTAT GLOBAL	2 547.70	4 641.85	2 094.15

BUDGET CCAS 2022

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3 900	1 805.85
REPORT		2 094.15
RÉSULTAT GLOBAL	3 900	3 900

GEDIMAT
Thierry COURBY
725, route de Valence
07380 LES OLLIERES SUR EYRIEUX
Ouvert du lundi au vendredi de 7h à 12h et de 13h30 à 19h le samedi de 8h à 12h
thierry.courby0652@orange.fr | Tél. 04 75 66 20 74 | Fax 04 75 66 31 54

2H+G ARCHITECTES
2H+G Architectes
14 rue O. de Serres
07800 La Voulte sur Rhône
2hplusg@gmail.com

TAXI AMBULANCE DE LA VALLÉE
24H/24 Taxi Ambulance de la Vallée 7J/7
04 75 66 20 90 - 04 75 65 69 67

SÉANCE DU 17/01/2022

PRÉSENTATION DU CRTE FINALISÉ

Le CRTE est le Contrat Territorial de relance et de transition écologique pour le territoire Privas Centre Ardèche et Val Eyrieux.

Il dépose les dossiers de demande de subventions au nom des communes pour leurs projets de travaux.

Pour Marcols, sont concernés les travaux suivants :
– pose d'une borne de recharge électrique,
– réalisation signalétique communale par la pose de panneaux indiquant les sites de la commune ainsi que ses services,
– création d'un jeu de boules (à l'emplacement de l'ancien jardin de la maison de retraite) dans un but de rencontres intergénérationnelles,
– réalisation d'un schéma de lutte contre l'incendie, par mise en place d'une aire sur un terrain communal,
– améliorer et renforcer la desserte routière :
- sécurisation du mur du Teinturier, secteur route vieille,
- réfection ossuaire au cimetière.

Le CRTE permet d'inscrire des projets de 2023 à 2026.

EAU SYNDICAT SYDEO

Depuis le premier janvier 2022, la gestion de l'eau potable pour notre commune est déléguée (par la CAPCA, compétente en la matière) au syndicat SYDEO, basé au Pouzin.

SÉANCE DU 3/03/2022

LOYER DU MULTISERVICES AU 01/01/2022

Depuis l'ouverture en 2020 et ce en raison du contexte sanitaire lié à la Covid 19, le loyer du multiservices était d'un euro symbolique. Le reste à charge pour la mairie en 2021 a été de 1 040 €.

Cette somme est la différence entre le montant total du loyer de 290 € HT soit 3 480 € HT annuels auxquels il convient de déduire d'une part le paiement du loyer à l'euro symbolique par les gérants soit 12 € annuels et l'aide du Département pour 2021 de 2 428 €.

Une rencontre a eu lieu entre les gérants et des élus le 14 février 2022.

Il s'avère que les gérants n'ont pas réalisé un chiffre d'affaires important et se proposent d'acquitter un loyer mensuel de 80 € HT.

Le conseil municipal valide ce montant pour une durée de 8 mois.

CONVENTION AVEC LE CIAS (CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE) ET LA CAPCA POUR LE PORTAGE DES REPAS À DOMICILE

Le maire propose de renouveler la convention de « mise à disposition du service de repas à domicile » entre la CAPCA, le CIAS et la commune.

Il rappelle l'intérêt pour les parties de poursuivre la collaboration pour le portage du repas à domicile. La CAPCA et le CIAS ont émis un avis favorable à ce renouvellement.

Il indique qu'il a demandé que soit pris en charge par le CIAS une part de l'amortissement du véhicule d'occasion acheté par la commune en 2020 pour le portage des repas. Le coût de livraison pris en charge par le CIAS passe donc de 10.60 € à 11.60 €.

Le renouvellement est proposé pour 3 ans soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024.

BAIL RURAL AVEC UN EXPLOITANT AGRICOLE – PARCELLE F 473

M. BLACHE François ne participe pas à cette délibération et quitte la salle.

Le maire rappelle la délibération n° 2021-44 du 16 septembre 2021 demandant le transfert de la parcelle cadastrée F473 d'une surface de 7 ha 26 a 83 ca appartenant au sectional de Mauras au domaine communal. Ce transfert a été effectué par arrêté préfectoral n°07-2021-11-25-00001 en date du 25 novembre 2021.

Cette parcelle était exploitée sans bail par M. Blache François, exploitant agricole au hameau de Mauras.

Il convient aujourd'hui de délibérer afin de mettre en place un bail rural avec l'exploitant.

Le maire indique que cette parcelle pourrait lui être louée au tarif de 210 € annuels et ce, selon la règlementation des baux ruraux dans le département de l'Ardèche (arrêté préfectoral du 27 septembre 2005).

DEMANDE D'AIDE AUPRÈS DE LA RÉGION POUR L'AMEUBLEMENT DU STUDIO SITUÉ AU PRESBYTÈRE

Les travaux du studio situé au bâtiment du presbytère étant terminés, il convenait de le meubler. Ce studio est destiné à recevoir du public de 18 à 30 ans en formation dans les instituts de soins infirmiers et d'aides-soignants, effectuant des stages dans nos EHPAD et services de soins à domicile.

Une subvention concernant l'achat du mobilier a été demandée mais non obtenue. La commune a toutefois meublé ce studio, désormais libre à la location.

Tarifs : – 10 euros la nuit,
– 40 euros le week-end (du vendredi au dimanche),
– 60 euros la semaine,
– 150 euros le mois.

SÉANCE DU 24/03/2022

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

En 2022, les bases d'imposition ont été revalorisées mais le conseil municipal n'a pas souhaité augmenter les taux pour notre commune.

PROMESSE DE BAIL EMPHYTÉOTIQUE ET DE RÉSILIATION PARTIELLE DE BAIL RURAL À CONCLURE AVEC LA SOCIÉTÉ VALECO POUR PARC ÉOLIEN

Ce projet concerne la commune de MARCOLS-LES-EAUX pour la parcelle cadastrée F 473 dont elle est propriétaire.

Un avis favorable est émis à ce projet d'étude.

RÉPARTITION DES PRODUITS RELATIFS À LA VENTE DES CONCESSIONS, DES CASES DE COLUMBARIUM ET DU DÉPÔT DES CENDRES AU JARDIN DU SOUVENIR

Les services de la trésorerie demandent une délibération concernant la répartition du produit de vente des concessions qui jusqu'à présent, continuait à être répartis pour 2/3 à la commune et 1/3 au CCAS sans pour autant que cela résulte d'une délibération.

Le Conseil décide de maintenir cette répartition des produits.

SÉANCE DU 2/05/2022

DÉLIBÉRATION PORTANT ACCEPTATION D'UN DON À LA COMMUNE

Le maire fait part au conseil municipal du courrier de Mme Marie-Laurence Molines en date du 26 avril 2022 informant le conseil municipal de son intention de faire don d'une somme de 30 000 € à la commune.

Il invite Mme Sabine Vialle, conseillère municipale, notaire assistant au sein de l'Office Notarial de la vallée de l'Eyrieux, en charge de ce dossier, à ne pas prendre part au vote de la délibération. Mme Sabine Vialle explique être notaire assistant, assister à la signature des actes mais son nom n'apparaît pas dans les actes. En conséquence, elle refuse de ne pas prendre part au vote.

Il est précisé que conformément à la demande du donateur cette somme devra être affectée à la réfection du garage communal situé route de Saint-Sauveur.

Les fonds seront virés au Trésor Public par l'intermédiaire de l'Office Notarial de la vallée de l'Eyrieux.

Considérant la proposition de don en date du 26 avril 2022, et les conditions qui y sont attachées,
Considérant que la condition grevant le don n'est pas contraire aux attributions et aux projets de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter ce don dans les conditions exposées ci-dessus.

Il est ici précisé que la donation a été signée le 2 mai 2022 et le don a été régulièrement versé.

SÉANCE DU 19/05/2022

M. Justet nous informe que l'acte de donation par Mme Molines a été signé ce jour. Une lettre de remerciements lui sera adressée.

Ensuite il revient sur le dernier conseil où il avait attiré l'attention de Sabine à ne pas participer à cette délibération. Il évoque les jurisprudences que lui a transmis la juriste de l'association des Maires, du Conseil d'État du 29 juillet 1994, SA Difop, n° 129877 et du Conseil d'État du 12 février 1986, commune d'Ota, n° 45146 ainsi que celle du Conseil d'État du 26 février 1982, n° 12440 et n° 21704, Association Renaissance d'Uzès.

À la suite de cette intervention Mme Vialle Sabine précise avoir pris des renseignements sur cette situation et dit pouvoir prendre part aux délibérations qui concerne l'étude notariale dans laquelle elle travaille étant notaire assistante. Elle indique qu'elle quittera la salle si la discussion se poursuit, le sujet ayant déjà été évoqué à plusieurs reprises.

À partir de là M. François Blache a estimé que le maire mettait en doute la confiance accordée aux élus.

Le Maire précise qu'il est de sa responsabilité de rappeler le cadre réglementaire qui lui a été communiqué.

M. François Blache déclare que si Mme Vialle Sabine quitte la salle, il la quittera également. Mme Vialle sort alors de la salle, suivie par l'ensemble des élus présents.

La séance est levée, aucune délibération n'a été prise lors de ce conseil.

SÉANCE DU 9/06/2022

Le quorum n'étant pas atteint, le conseil municipal ne peut pas avoir lieu, aucune délibération n'est prise.

SÉANCE DU 16/06/2022

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE CENTRE ARDÈCHE (SCOT)

Le 15 octobre 2015, le Syndicat Mixte Centre Ardèche a prescrit l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale Centre Ardèche sur l'ensemble de son périmètre, à savoir la Communauté de Communes du Pays de Lamastre, la Communauté de Communes Val' Eyrieux et la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, représentant 82 communes et près de 63 000 habitants. Le projet de schéma, a été soumis pour avis aux communes membres du Syndicat Mixte. La commune membre du Syndicat Mixte dispose alors d'un délai de trois mois à compter de la transmission, pour exprimer un avis sur le projet.

Projet de développement du territoire et document d'urbanisme juridique, le SCoT a pour objectif de mettre en cohérence l'ensemble des politiques d'aménagement et de développement du territoire. Il s'agit de développer les solidarités et la complémentarité entre les communes et non leur concurrence. Le projet se décline au travers de trois grands piliers :

- développer une offre de logements et d'habitats diversifiés, proposer des équipements et maintenir les services de proximité,
- organiser l'accueil des activités économiques, artisanales, commerciales, agricoles et forestières,
- développer la résilience du territoire en s'inscrivant dans les transitions écologiques et énergétiques.

Il est rappelé que l'élaboration du SCoT a fait l'objet d'une large concertation depuis son lancement tant auprès du public qu'auprès des partenaires institutionnels ou associatifs mais également des élus avec plusieurs rencontres explicatives.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

émet un avis défavorable à l'unanimité pour les raisons suivantes :

- les hameaux et leurs possibilités de construction ont été omis dans le projet de SCoT,
- l'enveloppe proposée comme constructible n'est pas desservie par les réseaux à ce jour,
- seul le centre-bourg a été évalué en termes de futures constructions et les perspectives de développement urbain y sont fortement limitées, il est nécessaire de prendre en compte les possibilités de développement à l'extérieur du village.

SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS 2022 DE LA CAPCA

Par délibération du 8 avril 2022, la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche a approuvé un règlement fixant les modalités et conditions d'octroi de fonds de concours au titre de l'année 2022. Une enveloppe budgétaire de 200 000 € a été allouée à ce dispositif.

Les dépenses concernées par ce dispositif sont :
– les travaux de construction, de réhabilitation, d'aménagements et d'agencements,
– les dépenses d'équipement,
– acquisition foncière en vue de la réalisation de l'équipement hors taxes, hors frais d'actes de géomètre et de notaires et autres frais afférents,
– les honoraires de maîtrise d'œuvre.

Les modalités d'intervention sont les suivantes : dépenses éligibles à compter du 1er janvier 2022, aide plafonnée à 50 000 €, plafond applicable sur le reste à charge de la commune autres aides déduites.

2 dossiers peuvent être présentés, les taux de subvention varient de 20 à 40% selon la tranche applicable.

Le Maire propose au conseil municipal de présenter au titre du fonds de concours 2022 les 2 dossiers suivants par ordre de priorité :
– dossier n° 1 : travaux de sécurisation du talus rocheux suite à l'éboulement survenu route de Monteil,
– dossier n° 2 : travaux de réfection du garage communal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis défavorable.

Évolution de la composition du conseil municipal

Depuis l'élection de l'équipe municipale en 2020 et au fil des mois, des tensions ont commencé à naître entre M. le Maire et certains membres du conseil municipal et un manque de communication s'est installé. Cette situation a conduit à la tenue de plus en plus difficile de certains conseils municipaux notamment ceux des 9 et 16 juin 2022. En effet :

- lors de la séance du 9 juin 2022, en début de réunion, un conflit éclate entre M. le Maire et Mlle Sabine Vialle, à nouveau concernant le fait que ce dernier ne souhaite pas qu'elle participe aux votes pour les dossiers concernant les actes notariés de la commune. Cette dernière décide alors de quitter la salle, excédée par autant d'obstination, la totalité des membres présents ce jour-là la suivront,
- lors de la séance du 16 juin 2022, aucune délibération proposée par M. le Maire n'est validée à la majorité et en conséquence aucune délibération actée.

Ce contexte complique la gestion de la commune et crée une mauvaise ambiance et tensions au sein du village. Compte tenu des difficultés à gérer le village dans ces conditions-là, M. Justet démissionne de ses fonctions de maire le 15 juillet 2022. S'ensuit la démission de M. Pascal Breugelmans, conseiller municipal.

Une fois la démission de M. le Maire validée par la préfecture, M. François Blache, jusqu'alors premier adjoint, assure la fonction de maire par intérim, cela permettant d'avancer sur les affaires importantes et urgentes en attendant la tenue de nouvelles élections. En effet, de nouvelles élections doivent être organisées dans les 3 mois de la validation de la démission afin de désigner trois nouveaux membres du conseil municipal.

Mme Claire Jouy, MM. Marc-Henri Bouchet et Baptiste Bonnet se présentent. Ils seront tous les trois élus lors des élections partielles du 2 octobre 2022.

Suit alors, le 8 octobre 2022, l'élection du maire et des adjoints savoir :
– maire : M. François Blache,
– premier adjoint : Mme Anne-Marie Roudil,
– deuxième adjoint : M. Jérôme Vialle,
– troisième adjoint : M. Lionel Vialle.

SÉANCE DU 17/10/2022

Le premier conseil municipal avec ses nouveaux élus se réunit afin d'attribuer à chacun ses missions et compétences ainsi que cela ressort dans le tableau récapitulatif ci-après :

MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNALES ET AUTRES COMMISSIONS ET COMITÉS

COMMISSIONS COMMUNALES / Présidées de droit par le maire et composées uniquement de conseillers municipaux

COMMISSIONS MUNICIPALES	COMPOSITION
FINANCES	L'ensemble des élus
TRAVAUX / URBANISME / CADRE DE VIE / EAU ET ASSAINISSEMENT / MATÉRIEL COMMUNAL / LOGEMENT/ CHAUFFERIE/ CIMETIÈRE / VOIRIE / CAMPING	- Blache François - Bonnet Baptiste - Vialle Lionel - Vialle Sabine - Vialle Jérôme
COMMUNICATION / VIE ASSOCIATIVE / FÊTES ET CÉRÉMONIES / ÉCOLE / COMMERCE / TOURISME / SOLIDARITÉ	- Jouy Claire - Bonnet Baptiste - Chanal Jessica - Roudil Anne-Marie - Vialle Sabine - Vialle Jérôme

POUVOIRS DÉLÉGUÉS AU MAIRE

Le maire rappelle que l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

M. Blache reprend les mêmes délégations dont était titulaire M. Justet.

LOCATION DE L'ATELIER-RELAIS

François Blache, maire, donne lecture du mail reçu le 19 août 2022, la SAS Atelier des Boutières cherche un local afin d'y installer une activité de transformation et de commercialisation de fruits de la région. Le responsable de la société a visité les lieux et présente son projet d'aménagements nécessaires à l'utilisation des lieux en local de transformation alimentaire.

La délibération du 2 décembre 2021 fixe un tarif mensuel de 150 € HT. La SAS Atelier des Boutières est en phase de démarrage et afin d'assurer la pérennité de son entreprise son responsable demande une réduction du loyer de 50% la première année et une augmentation régulière au vu de son activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- autorise le maire à signer un bail commercial avec la SAS Atelier-relais représentée par Pierre-Armand Dussex, sise à Albon d'Ardèche,
- indique que ce bail commercial concerne le rez-de-chaussée du bâtiment cadastré AB 445, situé 2 place Marie Giraud, appelé Atelier-relais,
- autorise la société à effectuer les transformations nécessaires à l'exploitation du bâtiment comme indiqué dans sa demande du 19 août 2022, toutes autres transformations seront soumises à autorisation préalable de la mairie,
- fixe le montant mensuel du loyer à 150 € HT à compter du 1/10/2022 et précise que M. Pierre Armand dispose du local depuis cette date,
- précise que le loyer sera facturé à hauteur de 50% jusqu'au 30/09/2023 à savoir 75 € HT/mois, puis à hauteur de 75% jusqu'au 30/092024 à savoir 112.50 €/mois, à partir du 01/10/2024 le loyer sera de 150 € HT/mois.

AUTRES COMMISSIONS ET COMITÉS / Peuvent être présidées par un élu et peuvent comprendre des personnes extérieures au Conseil municipal

AUTRES COMMISSIONS ET COMITÉS	COMPOSITION
COMITÉ DE RÉDACTION / BULLETIN MUNICIPAL / SITE INTERNET / FACEBOOK	- Vialle Jérôme - Vialle Sabine - Roudil Anne-Marie - Bouchet Marc
COMMISSION DE TRAVAIL : CAMPING ET SON ÉVOLUTION	- Vialle Jérôme - Bonnet Baptiste - Vialle Sabine - Jouy Claire
COMMISSION DE TRAVAIL : FORÊT / AGRICULTURE	- Blache François - Bonnet Baptiste - Bouchet Marc Hors CM : - Chandesris André - Chanal Yves - Williot Laurent

PUBLICITÉ DES ACTES

À compter du 1er juillet 2022, pour toutes les collectivités, la publicité des actes (délibérations et arrêtés) sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet. Cependant, une dérogation est possible pour les communes de moins de 3.500 habitants.

Le conseil municipal décide donc de continuer l'affichage sur le tableau et de doubler cette publicité sur le site internet de la commune.

LOCATION DU BÂTIMENT À L'ACCA

François Blache, maire, rappelle que le local annexe à la salle de Gourjatoux est loué chaque année depuis sa construction à l'Association Communale de Chasse Agréée pour la durée de la saison de chasse, du 1er septembre au 1er mars de l'année suivante, chaque année un état des lieux d'entrée et de sortie est établi en présence d'un responsable de l'association.

Cependant il s'avère qu'aucun bail n'a été signé entre les deux parties. Afin de régulariser cette situation il est proposé de signer un bail avec l'ACCA.

La délibération du 2 décembre 2021 fixe un tarif pour 6 mois de 450 €. Les frais de fonctionnement liés à l'utilisation de ce local pourront être facturés en sus du loyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés valide cette décision.

BIBLIOTHÈQUE

François Blache, maire, présente le projet de réinstallation de la bibliothèque au sein des nouveaux locaux de la mairie et précise que dans l'attente de l'achèvement des travaux la bibliothèque est installée de manière provisoire à la salle des associations.

La bibliothèque sera ouverte les mercredis de 10h à 12h et les vendredis de 15h à 17h.

Dans le cadre de la réinstallation il a été procédé, en accompagnement avec la bibliothèque départementale, à un tri des livres qui a conduit à l'élimination d'une partie de la collection municipale.

Les documents de la bibliothèque de Marcols-les-Eaux, acquis avec le budget municipal sont propriété de la commune et sont inscrits à l'inventaire.

Pour que les collections proposées au public restent attractives et répondent aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier.

Le conseil municipal autorise le responsable de la bibliothèque municipale à sortir ces documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités qui conviennent :
- suppression de la base du cahier d'inventaire,
- suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document,
- suppression des fiches.

Selon leur état, les documents éliminés du fonds de la bibliothèque seront pour partie jetés à la déchetterie, le surplus donné à la Ressourcerie des Ollières-sur-Eyrieux.

MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA RESTRUCTURATION DU COLLÈGE DE L'EYRIEUX

François Blache, maire, présente la motion pour le maintien de la restructuration du collège de l'Eyrieux présentée par les parents, professeurs et collectivités siégeant au conseil d'administration du collège de l'Eyrieux présentée au CA du 11 avril 2022.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés demande à M. le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche d'engager la réhabilitation complète du collège de l'Eyrieux de Saint-Sauveur-de-Montagut comme elle était prévue et présentée au conseil d'administration du collège afin de permettre aux élèves et au personnel de travailler dans de bonnes conditions, et permettre à nos territoires de rester attractifs y compris pour les communes éloignées du collège.

SÉANCE DU 10/11/2022

NOMINATION DÉLÉGUÉ AUPRÈS DE LA CLECT

Le maire indique au Conseil municipal qu'un délégué doit être nommé à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Cette commission est composée de 42 membres soit un représentant par commune. Le représentant de chaque commune membre doit être désigné par le Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne M. François Blache comme représentant de la commune de Marcols-les-Eaux à la CLECT.

TARIFS CAMPING 2023

M. Jérôme Vialle, 2ème adjoint, en charge du camping donne lecture du compte-rendu de la commission qui s'est réunie le 3 novembre 2022.

La saison s'est bien passée, le bilan est positif. Les mobilhomes ont été bien loués et la fréquentation a été plus importante sur les emplacements (avec de nombreux courts séjours et des séjours de familles plus importants).

NOUVEAUX TARIFS :
Tarifs journaliers :
- Forfait 2 adultes : 12 €
- Enfant de – de 5 ans : Gratuit
- Enfant de 5 à 12 ans : 1.50 €
- Adulte supplémentaire : 3 €
- Douches sans emplacement : 1.50 €

Tarifs hors-saison pour les véhicules autonomes (du 1/10 au 30/11 et du 1/03 au 29/04), accès au branchement électrique, sans accès aux sanitaires :

NUITÉE	SEMAINE (7 nuitées)	2 SEMAINES (14 nuitées)	3 SEMAINES (21 nuitées)	1 MOIS (28 nuitées)
4 €	28 €	56 €	84 €	120 €

Location des mobilhomes

NUITÉE	SEMAINE (7 nuitées)	2 SEMAINES (14 nuitées)	3 SEMAINES (21 nuitées)	1 MOIS (28 nuitées)
60 €	300 €	500 €	650 €	800 €

À ces tarifs s'ajoute le coût de la désinfection du mobilhome réalisé par une entreprise après chaque départ (appliqué si nécessaire en cas de crise sanitaire et selon tarif du prestataire).

La réservation d'un mobilhome est effective à réception d'un acompte de 30% du coût total du séjour.

Caution : 350 € pour la location des mobilhomes et 50 € pour le ménage des mobilhomes qui sont versées lors de l'arrivée.

Le camping sera ouvert : – du 1er mai au 30 septembre 2023 pour tous les emplacements,
– du 1er mars au 30 avril 2023 et du 1er octobre au 30 novembre 2023 uniquement aux véhicules autonomes,
– fermé du 1er décembre 2023 au 28 février 2024.

FONDS DE CONCOURS

Suite au dépôt de dossiers par la commune et après instruction par le bureau communautaire, le conseil communautaire a décidé d'allouer à la commune un fonds de concours en investissement d'un montant de 7 014 €. La perception de cette somme suppose la signature d'une convention.

Cette convention portant attribution de fonds de concours ci-annexée prévoit notamment les engagements réciproques des parties ainsi que les modalités de versement du fonds de concours par la Communauté d'Agglomération à la commune.

Ceci exposé, le Conseil Municipal approuve la convention avec la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche pour le versement d'un fonds de concours en investissement d'un montant de 7 014 €.

SÉANCE DU 15/12/2022

EXTINCTION ÉCLAIRAGE PUBLIC

M. le Maire rappelle que lors de la dernière réunion du conseil municipal il avait été demandé aux conseillers municipaux de réfléchir sur l'éventualité d'une extinction de l'éclairage public la nuit.

Il donne compte-rendu de la rencontre qui a eu lieu en mairie le 30 novembre 2022 avec M. Willy David technicien au SDE07 qui est venu présenter les différentes possibilités et estimer les économies financières potentielles liées à l'extinction.

Il faut bien sûr tenir compte des éléments relatifs à la sécurité ainsi que des considérations techniques (tous les luminaires ne sont pas équipés pour une extinction sur commande à ce jour).

Pour les lampes isolées, qui ne peuvent être réglées en extinction nocturne, il est proposé de contacter les propriétaires afin d'évoquer avec eux leurs attentes quant au maintien de leur éclairage.

Des panneaux seront installés aux entrées du village pour signaler l'extinction nocturne de l'éclairage public.

Des adaptations seront prévues lors des fêtes ou des événements particuliers.

Le conseil municipal, au vu des éléments présentés, après en avoir délibéré :

- approuve cette décision,
- décide que l'éclairage public sera interrompu une partie de la nuit, de 23h30 à 5h30, dès que toutes les mesures techniques nécessaires auront été prises,
- demande à M. le Maire de prendre l'arrêté précisant les modalités d'application de la mesure.

Autorise M. le Maire à engager les dépenses nécessaires à la mise en place de l'extinction de l'éclairage public à compter du 1er février 2023.

TARIFS CHALEUR 2023

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune est propriétaire d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur dont elle assure, depuis 2009, l'exploitation et la fourniture de chaleur auprès de ses abonnés. Sa tarification comporte, pour chaque contrat d'abonnement, une part consommation et une part abonnement.

Les tarifs 2022 sont les suivants :

- R1 consommation : 63.43 € HT/MWh ;
- R2 abonnement : 81.95 € HT/KW.

Pour 2023, un accompagnement pour le calcul des tarifs à appliquer a été demandé au SDE 07.

Les tarifs calculés sur la base des divers indices à appliquer sont les suivants :

- R1 consommation : 78.66 € HT/MWh ;
- R2 abonnement : 81.95 € HT/KW.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve ces nouveaux tarifs, à compter du 1er janvier 2023.

INDEMNITÉS ÉLUS

Le maire rappelle que le 17 octobre 2022 le conseil municipal a délibéré pour fixer les indemnités du maire et des adjoints, le 30 novembre 2022 M. François Blache titulaire du siège de représentant à la CAPCA a démissionné pour des raisons professionnelles et que par voie de conséquence dans l'ordre du tableau du conseil municipal, Mme Roudil Anne-Marie est désormais titulaire de ce siège, en conséquence les élus ont choisi de répartir différemment les indemnités qui leur sont allouées afin de pallier aux responsabilités et aux frais engagés par cette fonction.

Les indemnités sont désormais les suivantes :

FONCTION	NOM	PRÉNOM	INDEMNITÉ	MONTANT MENSUEL BRUT
MAIRE	BLACHE	François	23.63% de l'indice	951.23 €
1RE ADJOINTE	ROUDIL	Anne-Marie	13.63% de l'indice	548.68 €
2E ADJOINT	VIALLE	Jérôme	8.97% de l'indice	361.09 €
3E ADJOINT	VIALLE	Lionel	8.97% de l'indice	361.09 €

REMBOURSEMENT TROP PERÇU INDEMNITÉ ÉLU

Le maire, François Blache, rappelle que M. Bernard Justet a démissionné de son mandat de maire et de conseiller municipal en date du 30 juin 2022. La démission a été acceptée par M. le préfet de l'Ardèche en date du 15 juillet 2022 par courrier. Les opérations comptables de paies du mois du juillet ont été enregistrées avant que la démission soit acceptée, par conséquence M. Justet a touché son indemnité pour la totalité du mois de juillet 2022. Son mandat ayant pris fin à la date du 15 juillet 2022, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la réclamation du trop-perçu pour le mois de juillet 2022 et d'autoriser le maire à émettre un titre de recette équivalent à 15 jours d'indemnités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité le Maire à procéder aux démarches nécessaires à la réclamation du trop-perçu, correspondant à 15 jours d'indemnité du Maire pour le mois de juillet 2022.

DÉLÉGUÉS SYDEO

Le maire indique qu'il convient de nommer des représentants au Syndicat SYDÉO, gestionnaire des services de l'eau sur la commune, les statuts prévoient 2 titulaires et 2 suppléants.

Après en avoir délibéré le conseil municipal a élu à l'unanimité :
- 1er titulaire : Bouchet Marc
- 2ème titulaire : Blache François
- 1er suppléant : Roudil Anne-Marie
- 2ème suppléant : Vialle Jérôme

EGBI
Electricité générale
Bâtiment & industrie
ZA ARIC
07160 LE CHEYLARD
04.75.29.38.58
egbi07@orange.fr

Laurent BLACHE
Gérant
07190 Marcols les Eaux
Tél. : 04 75 65 60 54
06 07 05 72 25
Fax : 04 75 29 63 52
Email : l.blache@elbe-automatismes.fr
www.elbe-automatismes.fr

TRAVAUX 2023

TRAVAUX MAIRIE

• Les travaux de la mairie sont terminés, le coût total des travaux s'élève à 186 800 €TTC.

La subvention est attendue pour un montant équivalent à 80% des travaux.

Le reste à charge est d'environ 40 000 € pour la commune. La commune remercie les entreprises et M. Chastaing, architecte.

ÉBOULEMENT À MONTEIL

• Suite à l'éboulement survenu sur la route de la Grange au quartier Monteil en décembre 2021 une étude a été menée par les services du CEREMA. Les premières estimations de travaux de consolidation s'élevaient à 33 000 €, dans un premier temps il a été décidé de faire réaliser les travaux d'urgence pour un montant de 9 900 € HT afin de sécuriser rapidement les lieux avec l'assistance du CEREMA pour un montant de 5 325 €HT.

Les demandes de subvention ont été réalisées pour un montant de travaux de 17 697 €.

La nouvelle équipe municipale, au vu des coûts engendrés, a fait le choix de reporter ces gros travaux, l'éboulement est surveillé régulièrement afin que la chaussée soit maintenue libre à la circulation en toute sécurité.

GARAGE MUNICIPAL

• Les travaux de toiture et de façade seront réalisés cette année, en auto-financement intégral grâce au don de 30 000 € de M^me^ Molines.

Cette somme est affectée entièrement à la réfection du garage ce qui permet de programmer l'aménagement intérieur en plus des travaux initialement prévus.

VIE ASSOCIATIVE

Association inter-communale de la Glueyre : une belle saison pour l'AICG !

En 2022 l'AICG a pu retrouver son rythme de fêtes et instaurer des nouveautés.

Le feu de la Saint-Jean à Albon a permis de lancer la saison, suivi du bal du 13 juillet à Marcols-les-Eaux.

Ces deux événements ont tous deux été de grandes réussites. Nous avons aussi souhaité créer un événement pour les plus jeunes, qui s'est concrétisé avec la kermesse du 14 juillet, où les enfants ont su répondre présent malgré la chaleur exceptionnelle.

La saison s'est poursuivie avec un concours de pétanque sur la commune d'Albon, et le bal de la myrtille à Marcols qui a clôturé notre été avec le concert des Demoizelles et un magnifique feu d'artifice !

Notre équipe s'est aussi agrandie cette année avec de nouveaux membres, nous les remercions pour leur investissement et leurs idées novatrices. Nous vous remercions également tout particulièrement pour votre fidélité et votre présence sans faille.

Pour 2023 nous comptons également lancer des nouveautés en plus de nos événements habituels, nous vous tiendrons informés très prochainement. On vous souhaite une bonne année 2023, remplie de joie et de fête, et on espère vous voir très bientôt !

Toute l'équipe de l'AICG

L'EHPAD Camous-Salomon

L'EHPAD fonctionne 365 jours par an, 24h/24 et compte de nombreuses compétences :
– l'équipe administrative,
– un service technique,
– la présence de 2 animatrices,
– un enseignement en activités physiques adaptés,
– des soignants,
– des infirmières,
– une psychologue,
– des agents hôtelier.

Le directeur et l'attachée de direction sont entourés de 2 cadres de santé pour l'encadrement du personnel et la coordination des soins.

Les repas sont confectionnés sur place, une lingerie permet l'entretien du linge des résidents et du personnel.

Avec une capacité d'accueil de 107 lits, l'EHPAD possède un PASA (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés) de 14 places ainsi que d'une unité sécurisée de 14 places également.

Une porte ouverte sera organisée au cours de l'année 2023, nous invitons les habitants du village à venir découvrir nos locaux, nos compétences.

L'EHPAD Camous-Salomon relève de la fonction publique hospitalière, nous nous efforçons de réaliser, au mieux, notre mission de service public dans un contexte national difficile, notamment sur l'attractivité de nos métiers.

C'est avec grand plaisir que nous vous accueillerons pour que vous puissiez découvrir l'EHPAD Camous-Salomon.

Restant à votre écoute, bien à vous.

Le Directeur,
Yvan Muschitz

Animations à l'EHPAD Camous-Salomon

Tout au long de l'année nous avons proposé plusieurs activités :
– pause-café tous les jours le matin du lundi au dimanche,
– tous les 15 jours : loto, cinéma et sorties courses avec les résidents,
– chorale le mardi de 14h à 15h,
– le mercredi activité Cocon (unité sécurisée) : petites promenades, activités individuelles, chants, discussions,
– activité en collaboration avec l'école de Marcols-les-Eaux.

Nous avons aussi proposé de nombreuses sorties à la belle saison :
– passage de l'Ardéchoise,
– les Castagnades,
– visite de la ferme de Bourlatier autour de l'histoire de la ferme et des sources de la Loire,
– nombreux pique-niques et restaurants,
– rencontre inter-EHPAD au Château de La Chaise,
– marché à Coucouron, La Voulte-sur-Rhône.

Nous avons aussi organisé 3 séjours :
– 2 voyages de 3 jours dans un gite au Lac d'Issarlés en juin et septembre (avec 4 résidents pour chaque séjour),
– 1 voyage à la mer de 4 jours (avec 4 résidents).

Comité local du Souvenir Français

Le comité local du Souvenir Français a pour objectif de perpétuer la mémoire des soldats partis au combat pour notre commune et notre pays, et d'épauler l'association des anciens combattants du village.

Notre année a débuté par la commémoration habituelle du 8 mai. Puis en novembre 2022, nous avons organisé en collaboration avec la mairie la cérémonie commémorative du 79e anniversaire du crash de l'Halifax sur le rocher de Bourboulas.

Cette cérémonie s'est tenue sous le regard d'un lieutenant-colonel de la Royal Air Force, de la représentante de l'association Royal Air Force Sud-Ouest et d'un ancien membre de la SAS Londres (services secrets actifs pendant la Seconde Guerre Mondiale), mais également avec la SAP d'Allex-Livron, toujours présente pour cette commémoration.

Nous avons pu rendre un bel hommage à ces aviateurs qui ont marqué la vie de notre village.

Nous tenons à souligner l'investissement sans faille des familles anglaises qui, chaque année, nous font parvenir des croix anglaises et des couronnes de pavot pour orner le carré militaire.

Nous avons aussi célébré l'armistice du 11 novembre, où nombreux sont venus rendre hommage à nos soldats disparus. Nous remercions tous les bénévoles et les enfants qui participent à l'organisation de ces cérémonies.

Nous nous retrouverons en 2023 pour l'armistice du 8 mai, puis pour un événement d'une envergure plus importante afin de commémorer le 80e anniversaire du crash de Bourboulas le samedi 4 novembre 2023, où nous espérons pouvoir recevoir les familles des aviateurs.

Désireux de vous proposer des cérémonies réussies, le comité aimerait s'agrandir et recruter de nouveaux bénévoles. Le comité local étant ouvert à toutes les générations, n'hésitez pas à nous contacter ou à venir vers nous lors des cérémonies si vous souhaitez adhérer. Vous pouvez aussi nous soutenir lors des quêtes organisées lors des différentes cérémonies.

Nous vous souhaitons une heureuse année 2023.

Le Comité du Souvenir Français

Paroisse du Sacré-Cœur en Val d'Eyrieux

Le village de Marcols-les-Eaux fait partie de la Paroisse du Sacré-Cœur en Val d'Eyrieux qui regroupe 15 villages. Au long de l'année 2022, le père William Astic a pu maintenir une messe mensuelle le samedi après-midi (en principe le 2e du mois) dans l'église Saint-Julien. Les paroissiens ont une affectueuse pensée pour « Jeannette » dont le dévouement à son église est inébranlable.

De plus, il assure une messe mensuelle, tous les premiers mardis du mois, à la chapelle de l'EHPAD Camous-Salomon pour les résidents et les visiteurs de malades. À la fin de l'été, le père Paul Somé qui résidait à la cure de Saint-Sauveur-de-Montagut a été nommé Vicaire à la paroisse Saint-Basile entre Doux et Dunière (Lamastre). Le 25 juillet, nous avons appris le décès au couvent des Saints Cœurs à Tournon, de Sœur Hélène Martin bien connue des Marcolais. Sœur Hélène aura laissé une trace marquante lors de son passage à Marcols-les-Eaux de 1978 à 1997. Elle sera logée à l'ancienne école libre du Baron avec d'autres religieuses.

C'est à l'Hôpital - Maison de retraite Camous-Salomon (renommée aujourd'hui EHPAD) qu'elle aura accompli sa mission d'infirmière responsable au service des malades ; elle y aura apporté, avec toute l'énergie dont elle était capable, son talent professionnel, son sens de l'organisation et la rigueur dans son travail. Sœur Hélène aura également participé à la mise en place des équipes œcuméniques bénévoles pour les visites auprès des pensionnaires (Pastorale de la santé).

Comme les années précédentes, et malgré les difficultés d'organisation liées à la situation sanitaire, les équipes œcuméniques sous la houlette du père William Astic et du pasteur Petr Skubal ont pu apporter à Noël, une présence et une chaleur humaine aux pensionnaires de l'EHPAD au cours d'un goûter convivial.

Baptistine Galop et Guy Lextrait

Association Moulins et Moulinages de la Glueyre

Les visiteurs ont été heureux de découvrir l'activité moulinière qui a animé notre vallée pendant près de deux siècles. Ils ont apprécié aussi de trouver la fraîcheur dans la salle du Moulinage pendant la canicule.

Pour les journées du patrimoine, le matin un groupe a pu découvrir successivement les 6 moulinages de Marcols et l'après-midi plus de 80 personnes ont visité notre usine.

La fête de la science fut organisée un dimanche cette année apportant plus de visiteurs.

Au mois d'octobre des graffitis ont été trouvés dans la salle du moulinage. Ils révèlent les noms des ouvriers et ouvrières qui ont travaillé dans l'usine ainsi que des dessins. Les Archives départementales de Privas, à notre demande, ont procédé à un reportage photographique sur place afin de numériser ces traces mémorielles vieilles pour certaines d'un siècle.

Toujours en octobre, une équipe de FR3 pour "Chroniques d'en Haut" était sur place pour un tournage. Deux anciennes ouvrières ont participé avec plaisir à ces instants. Il est intéressant de signaler que le bruit de nos machines a été "exporté" par une plasticienne accompagnant son exposition lors du Parcours de l'Art à Avignon.

Les adhérents cette année ont eu droit à deux sorties à l'automne. La première à la magnanerie de Lagorce et la seconde à Saint-Pierreville dans trois moulinages décris dans notre livre "Soie et Moulinage".

Le nouveau livre de Claude Fougeirol "Ardèche entre ciel et terre" a été dédicacé au Moulinage de la Neuve, en novembre.

Cette année, des travaux ont été réalisés au Moulinage pour la sécurité du public et un meilleur éclairage. L'entretien de l'usine nécessite un budget qui n'est pas négligeable.

Les adhésions pour notre association sont indispensables. Nous invitons chacun qui souhaite nous soutenir à s'adresser à nous.

2022 est derrière nous, bonne année 2023 à tous.

Isabelle Fehrenbach

CCAS

La vente des brioches a rencontré son habituel succès, avec la totalité des 90 brioches vendues au profit de l'ADAPEI.

Les aînés de plus de 65 ans font le choix, soit du colis, soit du repas qui aura lieu le 22 janvier 2023. La distribution des colis a eu lieu le samedi 17 décembre. Ces colis ont été préparés par des bénévoles du CCAS avec des produits sélectionnés chez des producteurs locaux. Nos aînés nous ont accueilli avec chaleur et remerciements.

Le repas préparé par le restaurant des Châtaigniers, 45 convives se sont retrouvés dans une ambiance conviviale à la salle des fêtes de Gourjatoux.

Le comité inter-associations a de nouveau fait un don grâce aux cours de yoga dispensés par M^me^ Isabelle FEHRENBACH qui souhaite que le produit résultant de cette activité soit reversé au CCAS.

Nous la remercions chaleureusement pour sa générosité et remercions également tous les bénévoles !

ACCA

Au nom de l'ensemble des membres de l'ACCA de Marcols-les-Eaux, j'ai le plaisir de vous souhaiter une année 2023 heureuse et remplie de saines activités dans notre si bel environnement. Le bilan de la saison 2021-2022 fut tout à fait satisfaisant avec cependant des prélèvements de chevreuils en-deçà des attentes. Le même phénomène est observé à une échelle plus large. Pour celles et ceux que l'organisation de la chasse pourraient intéresser, sachez que le nouveau schéma départemental de gestion cynégétique est sorti l'an dernier et est téléchargeable à l'adresse suivante : https://www.ardeche.gouv.fr/IMG/pdf/sdgc_2021-2027.pdf

Vous y apprendrez, à la page 18, que nous faisons partie du secteur du Cheylard (sous-secteur n° 11) et que cette baisse de prélèvement est observée sur l'ensemble du secteur. À l'échelle du département, les prélèvements de chevreuil sont assez stables depuis une dizaine d'années (aux alentours de 5 500 chevreuils). Le plan de chasse du chevreuil est triennal et détermine le nombre minimal et maximal d'animaux à prélever sur un territoire de chasse. Ce plan sera renouvelé cette année et notre proposition sera sans doute de le revoir à la baisse.

Le sanglier, vous le savez, est l'objet d'une passion quasi dévorante de la part de vos nemrod de voisins mais le chevreuil, peu chassé en battue, est un animal fascinant pour les amateurs d'approche et de chasse silencieuse. La population ardéchoise de chevreuils est principalement issue de lâchers qui ont eu lieu entre 1978 et 1981 sur les massifs du Tanargue et des Emballes. On peut lire à la page 61 du schéma départemental de gestion cynégétique : « Suite à la régression drastique des populations d'ongulés au cours du Moyen Âge, la tendance s'est inversée à la fin des années 70 ». Phrase qui m'a fait sourire. Si l'on sourit à la lecture d'un tel document, c'est que le chasseur pourrait avoir le sens de l'humour. Pas tous les chasseurs bien sûr mais peut-être quelques-uns. Une rapide recherche sur internet vous permettra de découvrir que le chasseur peut faire, avec un bonheur variable, l'objet d'un assez grand nombre de carricatures.

Cette tradition n'est pas récente, sans remonter au Moyen Âge, et l'on peut citer Honoré Daumier parmi les grands caricaturistes ayant pris le

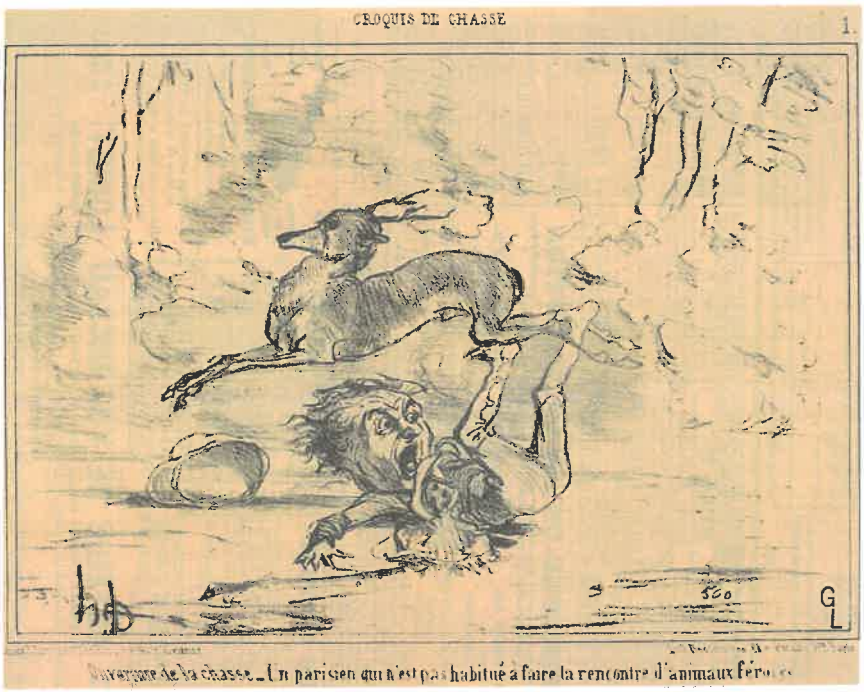

Un parisien qui n'est pas habitué à faire la rencontre d'animaux féro

chasseur pour cible. Né en 1808, ses premiers dessins sont publiés en 1829 dans une revue dont le directeur créera quelques années plus tard *Le Charivari,* célèbre journal satirique du XIXe siècle. La Monarchie de Juillet fut un moment difficile pour la presse et Daumier trouve en Angleterre une nouvelle source d'inspiration : le chasseur. Pas n'importe quel chasseur, le bourgeois chasseur, c'est-à-dire, au XIXe siècle, le citadin qui en a les moyens et peut se donner l'illusion d'une nouvelle situation sociale en se rêvant chasseur.

« C'est à la chasse qu'on peut observer les hommes, parce que le grand air emporte le fard dont ils se couvrent le visage dans les villes » écrit Théophile Deyeux dans *La Physiologie du chasseur* en 1841.

De nos jours, la chasse est souvent caricaturée en dehors de toute considération socio-économique mais le reste parfois pour des raisons politiques. Certaines personnalités, comme le président de la Fédération Nationale des Chasseurs, peuvent faire les frais de productions caricaturales abondantes et de qualité variable. La liberté de la presse et d'expression est fondamentale en démocratie et la caricature a par le passé mélangé chasse et politique comme sur cette couverture de *Charlie Hebdo* de 1972.

Satire ou ça tire, à vous de choisir. Que 2023 vous garde de bonne humeur.

Laurent Williot,
Président de l'ACCA

L'ÉCOLE DE LA GLUEYRE À MARCOLS-LES-EAUX

À l'école de Marcols-les-Eaux, cette année, nous avons reçu en CM1 une nouvelle élève, Capucine, donc maintenant nous sommes onze. Cette année, nous avons plusieurs projets.

Nous allons participer aux concours « des petits artistes de la Mémoire ». Nous chercherons un poilu de Marcols-les-Eaux qui est mort pendant la guerre de 1914-1918. Nous ferons des recherches sur la façon dont il a traversé la guerre et pour terminer nous ferons un carnet avec des lettres et des dessins.

Nous reprenons les rencontres inter-écoles avec Saint-Pierreville, Albon, Saint-Étienne-de-Serre, Gluiras, Beauvène. Nous avons participé au cross du collège. Nous faisions équipe avec Beauvène et Gluiras. Nous avons aimé voir les anciens de l'école ou rencontrer de nouvelles personnes. Nous avons fini quatrième des équipes de CM1-CM2. Nous avons pu manger au self du collège.

Nous participons cette année encore au conseil municipal des enfants avec la commune. Nos délégués sont Capucine et Léo. Nous avons choisi nos commissions : la commission village, la commission école et la commission environnement. Nous trouvons que c'est bien de participer à la vie de notre village et de notre école dès notre âge.

Nous souhaitons une bonne année 2023.

Les enfants de l'école

Café des Aidants

Le café des aidants est un lieu ouvert à toutes les personnes accompagnant un proche malade, quels que soient l'âge et la pathologie de la personne accompagnée.

L'objectif du café des aidants est de soutenir les aidants dans un lieu de rencontre convivial, neutre, pour qu'ils puissent échanger, partager et parler de ce qu'ils vivent au quotidien dans leur relation d'aide. Les réunions du café des aidants se déroulent actuellement au sein du Bar Restaurant Les Châtaigniers à Marcols. L'entrée est libre et gratuite, elle ne nécessite aucune inscription préalable. Les dates de réunion sont fixées à l'avance et affichées dans divers lieux et communes. Les personnes peuvent venir quand elles le veulent sans avoir à venir de façon régulière. Il est primordial de n'ajouter aucune contrainte au quotidien. Le café des aidants est avant tout un espace dans lequel on aspire à plusieurs objectifs :

– apporter des connaissances sur les dispositifs d'aide existants,
– aider les participants à prendre du recul par rapport à leur situation,
– rechercher ensemble de nouvelles pistes pour améliorer les accompagnements du proche aidé,
– pouvoir partager les expériences de chacun,
– prendre un moment pour soi.

Le café des aidants est animé par deux professionnels du secteur médico-social :
– Audrey Moral, psychologue
– et Isabelle Isard, assistante de soins en gérontologie.

Union Fédérale des anciens combattants et victimes de guerre

L'année 2022 aura été pour notre association, l'année du retour à la normale en ce qui concerne ses activités. Ainsi, le 8 mai, après la traditionnelle cérémonie au monument aux morts afin d'honorer la mémoire des combattants de la seconde guerre mondiale, nous nous sommes retrouvés autour d'un repas.

Le 16 août, avec notre porte drapeau nous nous sommes rendus à Allex, invités par la municipalité et la SAP (Section d'Atterrissage et Parachutage) de Allex/Livron avec lesquels nous avons tissé des liens d'amitié autour de notre mémoire collective commune.

Le 5 novembre, au carré des aviateurs, cérémonie du souvenir avec la SAP et en présence de 2 représentants de la RAF, nous avons ensuite partagé un moment de convivialité au restaurant Les Châtaigniers. Ces échanges nous ont permis d'évoquer la préparation du 80e anniversaire du crash de Bourboulas qui aura lieu le 4 novembre 2023.

Le 11 novembre, la cérémonie fut animée par les jeunes du Souvenir Français, que je tiens ici à remercier grandement pour leur implication, et ensuite apéritif au bar sous un beau soleil automnal.

Le 13 novembre, messe à Saint-Sauveur-de-Montagut avec les porte-drapeaux du secteur. Le 11 décembre nous avons enfin pu partager un repas annuel avec nos camarades de la section UFAC d'Albon/Saint-Pierreville, contents de se retrouver et d'échanger sur l'histoire du pays après ces 2 années sans festivités pour cause de pandémie.

Je vous souhaite à toutes et tous une belle année 2023, avec la santé au rendez-vous !

François Blache

Le club des Bruyères

Pour cette année 2022, nous n'avons pas grand-chose à vous raconter étant donné que le club est resté fermé du 1er janvier au 5 octobre 2022 en raison du virus qui part, qui revient. Il n'y avait pas de restrictions sanitaires lors de l'ouverture du club et de ce fait, nous avons recommencé à nous réunir le 5 octobre 2022 avec un loto et de nombreux lots à gagner. Plusieurs adhérents sont partis du club ; déménagement, maladie, vieillesse nous avons réussi à retrouver d'autres personnes et à nouveau sommes 30 adhérents. Merci à ces nouveaux de venir partager avec nous ces moments de convivialité.

Le club est ouvert tous les mercredis après-midi de 14h à 17h30 salle des associations, sauf lors des vacances scolaires. Venez nous rejoindre pour jouer à la coinche, scrabble, dominos, dames, ou tout simplement tricoter, faire de la couture en échangeant avec les personnes présentes.

Nous avons fini l'année par un repas au restaurant des châtaigniers le 15 décembre, l'occasion de fêter Noël tous ensemble. Pour 2023, meilleurs vœux de santé, bonheur et la joie de tous nous retrouver.

La Présidente, G. Saby

COMITÉ INTER-ASSOCIATIONS

Chers amis Marcolais,

Après ces deux années bien compliquées notre association a enfin pu renouer avec ses habitudes et organiser les manifestations estivales qui animent notre village depuis des décennies.

Le 13 juillet nous avons proposé un menu poulet basquaise (cuisiné par Marina et Stéphane Ferréol). Vous avez été cent vingt à répondre présent. Le magnifique feu d'artifice municipal a clôturé ce repas puis, chacun a pu descendre boire un verre (voire plusieurs) en musique, devant la mairie, et même danser sur les airs de la sono de nos jeunes de l'AICG. Une quinzaine plus tard, le premier samedi du mois d'août, nous avons organisé la traditionnelle randonnée Marcols – Mézilhac. Compte tenu de la canicule, et des conditions sanitaires encore conseillées, nous n'avons inscrit que 110 randonneurs. Bien au-delà de la fréquentation habituelle mais tous ravis par leur périple sur nos chemins, nous avons été félicités plus qu'à l'habitude tant pour l'organisation que pour la qualité des ravitaillements.

Pas le temps de s'attendrir ; le soir même grande bombine devant notre multi-services des châtaigniers avec 140 assiettes servies. Une journée bien remplie !!! À noter que nous avons pu bénéficier de l'aide de nos « bénévoles piliers » mais cette année nous avons aussi accueilli de nouvelles recrues. Je remercie donc solennellement toutes les personnes qui ont donné de leur temps pour le bon déroulement de ces deux manifestations ainsi que les 5 membres du bureau de notre C.I.A.

Grâce à Isabelle Fehrenbach, une dizaine de yogistes ont pu pratiquer le yoga, la somme récoltée de 1 040 € a été reversée au CCAS. Merci à Isabelle et aux sportives. En conclusion, je dirais que 2022 fut une année de reprise, mitigée donc, mais je suis certain que 2023 sera l'année du retour aux grands nombres...

Bien cordialement,

Sylvain Souche

VIE COMMUNALE

BONNE RETRAITE Nicole !

Secrétaire de mairie, dans nos petits villages, est un poste d'une importance essentielle. Le dictionnaire la définit comme la « personne qui assure, dans une mairie et sous l'autorité du maire, certaines tâches administratives ». Effectivement, mais une secrétaire d'une petite commune telle que Marcols-les-Eaux c'est tellement plus : accueil de villageois et villageoises de manière régulière pour répondre à tout type de question, aller nourrir le chat d'une personne isolée partie en hospitalisation, aide à certains habitants dans l'accomplissement de tâches administratives de plus en plus lourdes et dématérialisées...

À côté de cela, il faut bien assumer les tâches classiques de la secrétaire : élaboration du budget, rédaction des délibérations suite aux conseils municipaux, réponses aux demandes de pièces d'état civil, organisation de mariages ou baptêmes, organisation des diverses élections (nationales, municipales, législatives et autres), ...

Et surtout avoir des connaissances dans des domaines aussi variés que l'état-civil, l'urbanisme, la gestion du camping ou encore du cimetière,... la liste est longue et non exhaustive ! Nicole a très bien assumé cette fonction jusqu'au 31 mars 2022, date de son départ à la retraite.

Pourtant, à son arrivée, le 1er novembre 1992, elle n'est pas issue du milieu. Mais elle aura à ses côtés une très bonne formatrice, Mme Suzanne Beydon, elle-même en place depuis de nombreuses années (et qui nous a malheureusement quittés en ce début d'année). Puis, par la pratique quotidienne, des formations, Nicole a petit à petit très bien appris sa fonction pour devenir une secrétaire exceptionnelle, très compétente, rarement sans réponse à nos questions !

30 ans consacrés à sa commune, cela méritait bien une petite fête en remerciements de tant de services rendus. Marcolais, marcolaises, élus anciens et actuels, secrétaires de mairie des villages voisins s'étaient donc donnés rendez-vous le 2 avril 2022 à la salle des fêtes du village dans un grand moment de convivialité empreint d'émotion...

Toute l'équipe du conseil municipal souhaite donc une longue, agréable et heureuse retraite à Nicole. Nous accueillons avec plaisir sa remplaçante, Annabelle Chanal.

Jusqu'à présent, cette dernière gérait l'Agence Postale Communale. Elle est donc elle-même remplacée par Cécile Vialle à qui nous souhaitons la bienvenue !

LE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Mis en place depuis de nombreuses années, ce service consiste, pour la mairie, à récupérer des repas complets à la cuisine de l'EHPAD du village et d'en effectuer la livraison auprès des personnes qui en font la demande (personnes âgées, dépendantes ou malades ne pouvant plus cuisiner pour elles-mêmes).

Ce service est assuré tous les jours de la semaine sauf le week-end et permet aux bénéficiaires de profiter d'un repas équilibré. Les menus sont variés, les quantités assurées !

Il peut profiter tant aux résidents à l'année qu'aux touristes de Marcols-les-Eaux et d'Albon, nombreux l'été à vouloir profiter de leur résidence secondaire dans le village sans avoir le souci de cuisiner !

Les tarifs sont les suivants :
- Prix du repas : 5 euros
- Prix du transport : 3,20 euros pour les marcolais et 4,50 euros pour les albonnais.

Comme le démontre la photo ci-dessus en début d'année, c'est notre doyen, M. Sylvain Chanal (quasi-centenaire, 96 ans) qui profite de ce service et ne le regrette pas, il se régale !

LA BURLE À MARCOLS !

Malgré une météo maussade, les passionnés de voitures anciennes avaient les yeux qui brillaient le 23 avril 2022 en regardant passer 50 véhicules magnifiques traverser le village.

En effet, l'association Team La Burle d'Ucel, via son président M. Franck Rey, avait décidé de faire une escale gourmande à midi à la salle des fêtes de Gourjatoux.

Le principe de cette association est d'organiser des sorties touristiques sans vitesse.

Celle-ci démarrait du Pont d'Ucel pour une découverte des montagnes ardéchoises.

Arrivés sur Marcols par la route des 4 Vios, la route des Crêtes devait couvrir l'après-midi avec retour au Pont d'Ucel.

Ils ont pu reprendre aisément des forces grâce au délicieux repas servi par le restaurant Les Châtaigniers à quelques 96 personnes !

Merci à l'association d'avoir choisi notre village et au plaisir de vous revoir !

La solidarité s'organise pour l'Ukraine

24 février 2022, invasion de l'Ukraine par la Russie, campagne militaire déclenchée par le président Vladimir Poutine. On le pressentait, on le sentait arriver tout en se disant « non, ce n'est pas possible, pas dans un pays si proche de chez nous » !

Puis les images affluent aux informations télévisées : celles des ukrainiens qui quittent leur pays, une petite valise à la main, celles de ceux qui restent au pays, par obligation (les mobilisés) ou ceux qui n'ont pas la possibilité ou la force de tout quitter, ne veulent pas abandonner leur pays. Que ferions-nous si cela nous arrivait ?? On se pose la question mais dans tous les cas, il faut leur porter secours, les aider par tout moyen, accueil, collecte, apport de tout bien nécessaire par convois vers l'Ukraine, ...

On évoque bien entendu cette situation en conseil municipal et décidons, via le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de la commune d'organiser une collecte. Cette dernière sera réalisée au profit de l'Association « Un toit pour l'Ukraine », via leur antenne de Privas. La collecte se met en place à l'atelier-relais, place Marie Giraud, avec des permanences les jeudis et samedis matins du 17 mars au 6 avril 2022.

Produits d'hygiène, vêtements, couvertures, denrées alimentaires, ... tout don est le bienvenu. Merci aux donateurs aussi variés que nos habitants, les EHPAD (établissement hospitalier pour personnes à mobilité réduite) de Marcols-les- Eaux et de Saint-Pierreville, le restaurant LES CHÂTAIGNIERS de notre village ou encore la pharmacie Drevet de Bron pour tout ce qui est médical. La totalité des dons a été transportée à Privas grâce au prêt d'un fourgon par l'Association « Les Restos du Cœur ».

Un gros merci également aux bénévoles qui ont assuré l'accueil des donateurs à l'atelier : Anne-Marie Roudil, Pascal Breuguelmans, Ginette Blacher et Sébastien Eynaud. Et bien sûr tout notre soutien à tous ces malheureux qui subissent les affres de cette guerre.

NOUVELLE ENTREPRISE À MARCOLS !

Bienvenue à L'Atelier des Boutières

Bien qu'originaire de Suisse, Pierre-Armand Dussex, dirigeant de la société L'Atelier des Boutières, est toujours resté attaché à notre belle région. Et pour cause ! Sa famille est arrivée en 1974 de Suisse afin de s'installer à Albon, village voisin, et d'y constituer une coopérative agricole de fabrication de fromages de chèvres.

Reparti en Suisse, Pierre-Armand a toutefois toujours un coin d'Ardèche dans la tête et le cœur... C'est pourquoi il revient en 2018 à Albon afin d'y démarrer une activité liée à la châtaigne, étant lui-même propriétaire d'une petite châtaigneraie. Il constitue alors sa société mais les locaux albonnais s'avèrent rapidement trop exigus (la gestion de nouveaux produits tels que la myrtille s'étant, grâce à l'aide d'amis agriculteurs, ajoutée à l'activité initiale) et il se met à la recherche d'un second lieu de travail. François Blache, informé de la situation, lui propose alors la location de l'atelier-relais (situé place Marie Giraud). Cependant, en l'état actuel, ce local n'est pas réellement adapté à une activité d'atelier de transformation de produits alimentaires et son utilisation nécessite la réalisation de quelques travaux. Le but étant évidemment de soutenir le commerce local, un accord est alors trouvé entre la commune et le dirigeant : le loyer sera minoré les premiers mois à charge pour M. Dussex de financer la réalisation des travaux (conditions votées lors du conseil municipal du 17 octobre 2022). En effet, comment ne pas soutenir un tel projet ? La valorisation de produits locaux au plus près de leur lieu de production !

LONGUE VIE à CETTE BELLE ENTREPRISE !!!!

BIENVENUE À LA FERME

BIQUETTES ET FILLES !

Non issus du milieu agricole, Alaya Gonzalvez et Sylvain Ponot viennent pourtant de se lancer un défi : la reprise, au hameau de Veyries, d'une ferme !

Alaya découvre le monde rural dès l'âge de 6 ans lors d'un déménagement en Bretagne.

La vie à la campagne lui convenant bien, elle s'oriente alors dans une filière agricole en passant un bac professionnel en élevage équin.

Cependant, après avoir travaillé plusieurs années dans ce milieu, elle, d'origine ardéchoise et gourmande de fromages, rêve de produire ses propres fromages...

Elle franchit alors le pas en se rapprochant de la chambre d'agriculture qui l'oriente vers un parcours personnel de perfectionnement au cours duquel elle apprend tant les spécificités de l'élevage de chèvres que la transformation du lait.

Sylvain, ayant opté pour une école de commerce, finit vendeur mais reste attaché au monde rural et est passionné par la pêche, la cueillette de champignons...

L'idée mûrit alors : s'installer dans un petit village et créer leur ferme : Alaya sera la « fermière » et Sylvain sera le « commercial » !

Leur idée est de se consacrer à une agriculture raisonnée et respecter le bien-être animal tout en profitant, avec leurs deux filles, d'une vie paisible et sereine en campagne.

L'année 2023 commence bien avec la récente arrivée de leurs 50 biquettes !

Ce sont des chèvres de race alpine chamoisée, allant d'un an et demi à huit ans.

Elles sont toutes pleines et les bébés pointeront le bout de leur nez à partir du 10 février.

À partir de là, Alaya et Sylvain pourront alors récolter leur lait afin de réaliser de bons fromages.

Nous pourrons nous en régaler en les achetant sur les marchés du secteur (Saint-Sauveur-de-Montagut et Saint-Pierreville), dans nos épiceries d'Albon et Marcols ou encore directement à la ferme.

Alaya et Sylvain envisagent même une tournée pour ceux qui ont des difficultés à se déplacer.

Nous leur souhaitons le meilleur avenir possible et les remercions d'avoir choisi notre village pour mener à bien leur projet !

ET BIENVENUE ÉGALEMENT À NOS NOUVEAUX HABITANTS :

Nous souhaitons la bienvenue à nos nouveaux habitants :

- **Monsieur et Madame Kévin Delassus et leurs enfants**
- **Monsieur Sylvain Ponot et Madame Alaya Gonzalvez et leurs enfants**
- **Monsieur et Madame Henri Morel**
- **Monsieur Denis Botter et Madame Delphine Vincent**
- **Monsieur Dylan Poilvet**
- **Monsieur Yves Demaison**
- **Monsieur Mickaël Desmoulins et Madame Marine Schmitt et leurs enfants**
- **Madame Fatoumata Binta Bah, épouse de Ibrahima et leurs deux enfants**
- **Madame Valérie Navarro**
- **Monsieur Alain Carton**

Longue vie à Marcols où nous vous accueillons avec joie et plaisir !

ÉTAT-CIVIL 2022

Naissances

Bienvenue à Evan
au foyer de Baptiste Bonnet
et Angélique Vismara,
né **le 23 mars 2022**
à La Tronche.

Bienvenue à Théa
au foyer de Frédéric Meyrieux
et Mallaury Maure,
née **le 26 novembre 2022**
à Aubenas.

Mariages

Le 18 juin 2022 :
Mathieu Nannini
et Clémence Dupré

Le 2 avril 2022 :
Jacques Saby
et Murielle Volle

Décès

Le 15 février 2022 :
Suzanne Loulier
veuve Beydon

Le 7 mars 2022 :
Fernande Dallard

Le 11 mai 2022 :
André Marceaux

Le 13 mai 2022 :
Christiane Fourbil
épouse Borel

Le 14 mai 2022 :
Marcelle Avenas
veuve Michel

Le 5 octobre 2022 :
Léon Chanal

Le 29 octobre 2022 :
Marie Louise Cornut
veuve Cornut

COLLECTE ET GESTION DES DÉCHETS

Après étude entre la CAPCA et SICTOMSED sur les coûts de collecte et amélioration des services, le Conseil Communautaire de la CAPCA a décidé de déléguer la gestion des déchets pour cinq communes dont celle de Marcols-les-Eaux.

À partir du 1er avril la commune adhérera au SICTOMSED.

Nous aurons 3 points d'apport volontaire composés d'au moins :
- un conteneur pour les ordures ménagères (conteneur gris),
- un conteneur pour le multi-matériaux (conteneur jaune),
- un conteneur pour le verre (conteneur vert).

Ces points seront installés sur les sites suivants :
1) à côté du garage communal (nouveau P.A.V.),
2) Place Marie Giraud
3) Quartier La Chaze (côté entreprise ELBE).

La benne à cartons sera maintenue à la maison de retraite.

Le P.A.V de la descente des écoles ainsi que les conteneurs mobiles vont disparaître.

SERVICE PROPOSÉ PAR LE SICTOMSED : collecte des encombrants

La collecte des encombrants aura lieu sur rendez-vous :
– pour 2 objets maximum par foyer ne rentrant pas dans un véhicule
– et 2 fois par an (planning annuel, dates définies pour chaque commune)

Print 07
Bureautique
Informatique
www.print07.com
Saint Péray
04 75 40 40 06
Aubenas
04 75 93 60 92

ENTREPRISE NURY
07190 Albon d'Ardèche
04 75 65 29 24
Exploitation forestière
Achat et Vente de bois
Livraison de fioul domestique - GNR
04 75 65 29 24

ROUVEYROL JEROME TP
TERRASSEMENT
ASSAINISSEMENT
ENROCHEMENT
VRD
EAU POTABLE
06/26/39/01/02
TAUZUC
07190 ST PIERREVILLE
jerome.rouveyrol@hotmail.fr

COMMERCES / SERVICES / ARTISANAT

BOUTIQUE
ET ATELIER DE CRÉATION
Mme Marie Rocca
180 route de Mézilhac
au 06 23 82 83 02
http://www.marie-roca-artiste.com

ELBE AUTOMATISMES
EURL Laurent Blache :
Régulation, instrumentation, automatisme, électronique, électricité générale, énergies renouvelables
4 place de La Chaze
au 04 75 29 63 52
ou au 06 07 05 72 25

GARAGE DE LA SOURCE :
Vente et réparation toutes marques automobiles, matériel agricole et motoculture, vente de gaz domestique
900 route de Saint-Sauveur
au 04 75 65 61 39
ou au 06 77 27 44 78

TAXI AMBULANCE
DE LA VALLÉE :
M. Philippe Blache
au 04 75 65 69 67
ou au 04 75 66 20 90

TAXI NURY
au 04 75 66 62 88

ESPACE PIZZA 07 :
Vente de pizzas à emporter
93 route de Saint-Sauveur
au 07 70 89 64 64
www.facebook.com/Espacepizza07

BAR RESTAURANT ÉPICERIE
DES CHÂTAIGNIERS
67 route de Mézilhac
au 04 75 29 64 71
ou au 06 12 75 21 55
www.facebook.com/bar.deschataigniers

CRÈPERIE DES 4 VIOS
951 route des 4 Vios
au 06 47 09 45 63

COMMERCES / SERVICES / ARTISANAT

M. Baptiste Bonnet :
Élagage, débroussaillage, abattage d'arbres, entretien jardins et espaces verts
au 06 82 53 28 92

L'ATELIER DES BOUTIÈRES :
Vente de confitures et préparation à base de fruits
Atelier-relais au 07 85 95 27 08
www.boutieres.fr

Alaya Gonzalvez
Sylvain Ponot
FERME BIQUETTES ET FILLES
1314 route de Veyries
au 07 81 20 97 79
ou au 09 71 29 69 41
Mail : biquettesetfilles@gmail.com

EHPAD
EHPAD CAMOUS SALOMON :
Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
160 route de Mézilhac
au 04 75 66 62 46
ehpad@marcols.fr

HÉBERGEMENTS

VILLA BERTHA :
Gîte dans un hameau de charme
21 chemin de Marouste
au 07 70 89 64 64
https://www.gites.fr/gites_ardeche2coeur_marcols-les-eaux-h3358684.htm

LA MAISON DE TANTE JEANNE :
Chambres d'hôtes
82 impasse du Cadet
au 06 66 89 21 83
favierarielle@yahoo.fr

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE :
1 place de la Mairie (1er étage)
Horaires d'ouverture :
– mercredi de 10h à 12h
– vendredi de 8h30 à 10h30
au 04 75 65 63 36

HÉBERGEMENTS

DOMAINE DE SALOMONY :
Gîtes, chambres et tables d'hôtes, dans un cadre naturel et préservé, en bordure de rivière
au 06 16 79 09 18
ou au 06 22 07 08 19
www.domaine-salomony-ardeche.fr

LA MOREL :
Gîtes en bordure de rivière
La Chaze au 04 26 53 03 82
https://moulinagelamorel.fr

LE DUPLEX :
Gîte dans le village avec vue sur les collines
18 montée de l'Église
au 07 70 89 64 64
https://www.gites.fr/gites_duplex-en-ardeche_marcols-les-eaux_h2082842_nl.htm

L'ATELIER D'AUGUSTE :
Rue des Écoles au 06 49 75 36 20

VILLA MARCOLS'SONGE :
Gîte de Cros au 06 63 43 84 04

GÎTE LE LIMOUSIN :
Hameau de Mauves
au 06 86 75 27 11

SERVICES

SECRÉTARIAT DE MAIRIE :
Horaires d'ouverture :
tous les matins de 8h à 12h,
les lundi, mardi et jeudi après-midi : de 13h30 à 16h30
au 04 75 65 63 36
Courriel :
mairie@marcols-les-eaux.fr
Site internet :
www.marcols-les-eaux.fr

AGENCE POSTALE
COMMUNALE (A.P.C.) :
Horaires d'ouverture :
du mardi au vendredi
de 8h30 à 11h50,
1 place de la Mairie
au 04 75 65 62 60

MÉZILHAC

Médecin :

Dr Jean-Michel Prudhomme
La Fangère
au 04 75 38 79 88

SAINT-PIERREVILLE

MAISON DE SANTÉ
Rue du Moulinage

Médecins :

Mme Diane Williot
au 06 29 22 85 47

M. Eugène Mercury
au 07 49 38 31 86

Infirmières :

Mme Marjory François
au 04 75 66 60 57

Mme Marine Schmitt
au 04 75 65 49 05

Mme Rebecca Scarbrough
au 06 38 05 53 27

Acupunctrice :
(médecine traditionnelle chinoise) :

Mme Marine Lessard
au 06 88 96 30 07

Somatopathe / Kinésithérapeute :

M. Rémi Caron
au 06 14 78 49 81

SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT

Médecin :

Mme Diane Williot
au 06 29 22 85 47

Dentiste :

M. Jean Schwartz
33 Grande Rue
au 04 75 20 78 01

Infirmiers :

Mme Annie Terrienne
2 place du Jardin Public
au 06 81 42 76 09
ou au 04 75 30 79 71

M. Pascal Raciquot
2 place du Jardin Public
au 06 72 90 86 09
ou au 04 75 30 79 71

Ostéopathe / Étiopathe :

Mme Dulcie Fenouillat
2 place du Jardin Public
au 07 68 92 72 22

Pharmacie :

Pharmacie Laurier
2 route des Boutières
au 04 75 65 43 30

Vétérinaire :

Clinique du Moulinon
Route de Valence
Le Moulinon
au 04 75 65 40 74

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

Urgence : tous types d'urgence, depuis tous les pays européens : 112

Pompiers (incendies-accidents et urgences médicales) : 18

SAMU (urgences médicales) : 15

Police ou gendarmerie : 17

Gendarmerie de Saint-Pierreville : 04 75 66 60 07

Violences sur les enfants : 119

Violences conjugales : 3919

LES OLLIÈRES-SUR-EYRIEUX

Médecin :

M. Jean-Jacques Rigot
77 rue Fougeirol
au 04 75 65 28 99

Pharmacie :

Pharmacie Martinent
Quartier du Temple
au 04 75 66 20 21

Infirmières :

4 rue Fougeirol

Mme Lydie Champ
ou **Mme Laura Chabloz**
ou **Mme Séverine Saudubray**
au 06 23 92 80 94

Ostéopathe :

M. Renaud Jarry
4 rue Fougeirol
au 06 75 09 75 52

Orthophoniste :

Mme Magalie Guglielmetti
120 La Plaine
au 06 41 34 09 24

PÔLE SANTÉ (105 rue Fougeirol) :

Infirmières :

Mme Virginie Mounier
ou **Mme Sylvie Canosi**
au 06 38 42 23 64

LES OLLIÈRES-SUR-EYRIEUX

Kinésithérapeutes :

M. Richard Mounier
au 04 75 29 89 37
ou ou 06 74 59 96 72

Mme Hélène Malvadi
au 04 75 29 89 37
ou ou 06 44 31 86 91

Mme Malgorzata Mazye
au 04 75 29 89 37
ou au 07 82 43 67 01

Sophrologue :

Mme Blandine Crumière
au 06 70 86 17 48

Sage-femme :

Mme Sandrine Bougnard
au 04 75 29 45 42

Psychomotricienne :

Mme Élodie Blanc
au 06 83 52 24 65

Pédicure / Podologue :

Mme Tiphaine Borne
ou **Mme Alice Bourry**
au 06 79 84 53 24

Ostéopathe :

Mme Amandine Peron
au 06 37 77 58 98

Diététicienne :

Mme Ninon Doutre
au 06 68 52 93 86